



BUDGET PRINCIPAL 2019 VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

1) Éléments contextuels

La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 et la loi de finances 2019

La loi de Finances 2019 a été adoptée en lecture définitive, le 20 décembre dernier. Elle constitue la déclinaison annuelle de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 – 2022 qui entend fixer la trajectoire des finances publiques sur la durée du quinquennat.

Cette trajectoire prévoit une baisse du poids de la dépense publique hors crédits d'impôts dans le PIB de plus de 3 points du PIB à horizon 2022.

La loi de finances 2019 s'inscrit donc dans la continuité de celle de 2018. Elle est assise sur les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- Une croissance du PIB de + 1,7%, dans l'épure des résultats escomptés pour l'année 2018,
- Une prévision d'inflation de + 1,4%. Cette prévision revoit à la hausse les estimations posées dans la loi de programmation 2018 – 2022 (1,1% pour 2019). Elle reste cependant en deçà des projections des principaux instituts économiques, dont le Fonds Monétaire International (+1,8%).

Cette tendance n'est pas sans impact sur la fiscalité locale, les valeurs locatives étant indexées sur l'indice des prix à la consommation. D'après les estimations faites, la revalorisation forfaitaire des bases devrait être d'au moins 2% en 2019.

La montée en charge du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale est confirmée. Le taux maximal de dégrèvement pour les foyers les plus modestes passe de 30% à 65%, en vue d'une exonération totale en 2020.

En 2018, 9 264 foyers clicheois étaient assujettis à la Taxe d'Habitation. Tandis que 1 456 foyers en sont exonérés totalement, 5 480 foyers ont bénéficié du dégrèvement de 30%, pour un montant total de 867 793€. Ce dispositif est intégralement compensé à la Ville par l'Etat.

S'agissant plus particulièrement des collectivités locales, la loi de finances 2019 s'inscrit dans la perspective posée par la loi de programmation 2018 – 2022, d'une baisse de leurs dépenses de 13 Md€ par :

- La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an, en valeur et à périmètre constant. Ce chiffre est cependant à rapprocher du rythme de l'inflation, illustrant en réalité la baisse attendue des dépenses ;
- La réduction annuelle de 2,6% du besoin de financement - emprunts contractés minorés des remboursements de dette. La capacité de désendettement des collectivités est particulièrement appréhendée, avec l'instauration d'un plafond national de référence.

La méconnaissance de ces objectifs nationaux pourrait impacter le montant des dotations versées par l'Etat, qui ne connaissent plus de baisse législative a priori. La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, s'opère donc davantage par un encadrement de leurs dépenses, que par une baisse des dotations à l'instar de la précédente programmation. Pour rappel, la dotation forfaitaire perçue par la Ville entre 2014 et 2017 a diminué de 2,19 M€.

A l'instar de l'an dernier, la loi de finances 2019 ne prévoit aucun prélèvement sur la dotation forfaitaire. Le projet de budget 2019 table donc sur une stabilité de la dotation forfaitaire par rapport à 2018, soit près de 4 M€.

Cette stabilité explique la moindre progression depuis 2018, des dotations de péréquation communales que sont la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR), remparts pour les collectivités les plus défavorisées aux prélèvements opérés sur la DGF sur la période précédente.

Ces deux dotations augmentent cependant en 2019 de 90 M€ chacune. Pour la Ville, la DSU devrait s'établir à 18,251 M€ soit une hausse de 0,980 M€ par rapport à 2018. Cette tendance s'explique par l'augmentation de l'enveloppe nationale évoquée plus haut et la moindre augmentation du revenu sur la commune en comparaison de la moyenne de la strate.

Ce critère du revenu par habitant, peu dynamique pour la Ville, explique par ailleurs la progression du montant attendu de FSRIF (+0,050 M€) malgré la stabilité de l'enveloppe nationale prévue par la loi de finances 2019.

S'agissant du FPIC, la loi de finances maintient l'enveloppe nationale à 1 Md€, montant en vigueur depuis 2016. Devenue inéligible à ce fond depuis son intégration à l'EPT, le montant perçu par la Ville à ce titre est lié au mécanisme de garantie législatif institué. Les recettes de l'EPT au titre de ce fonds devraient sensiblement diminuer en 2019, a fortiori pour la Ville. Le montant de FPIC 2019 est estimé à 0,280 M€, soit une baisse de 0,214 M€ par rapport à 2018.

Le projet de budget 2019 table sur ces éléments, soit une augmentation du volume global des dotations de 0,840 M€ par rapport aux sommes encaissées en 2018, sous l'effet de la DSU.

Cette augmentation est déterminante considérant leur poids en regard de la faiblesse des ressources fiscales de la Ville. Déterminantes pour la Ville, les dotations constituent cependant une variable intrinsèquement fragile et incertaine, conduisant la Municipalité à poursuivre les efforts de gestion entrepris.

Principales dotations : évolution 2014 - 2019							
En €							
LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	Projet loi de finances 2019	▲ 2019/2018 (en €)
DGF (dotation forfaitaire)	6 117 404	5 367 491	4 483 432	3 927 583	3 943 114	3 943 114	0
DSU	11 968 069	13 362 752	14 680 044	16 209 358	17 269 661	18 251 246	981 585
FONDS NATIONAL PEREQUATION (DNP)	1 151 795	1 315 185	1 315 185	1 168 044	1 053 044	1 053 044	0
FONDS SOLIDARITE REGION ILE DE France	3 731 967	4 226 214	4 520 378	4 278 980	5 474 412	5 531 068	56 656
FPIC	373 000	518 268	519 750	467 914	493 837	280 000	-213 837
DPV (DDU)	1 676 000	1 452 006	1 091 963	1 498 150	1 285 000	1 300 000	15 000
TOTAL	25 018 235	26 241 916	26 618 789	27 550 029	29 519 068	30 358 472	839 404

Le contexte institutionnel régional et local

L'année 2018 fut dense en termes de redistribution des compétences entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (GPGE), avec notamment :

- Le transfert des compétences aménagement, renouvellement urbain et habitat,
- La rétrocession à la Ville des compétences centres sociaux, défense incendie et commerce de proximité.

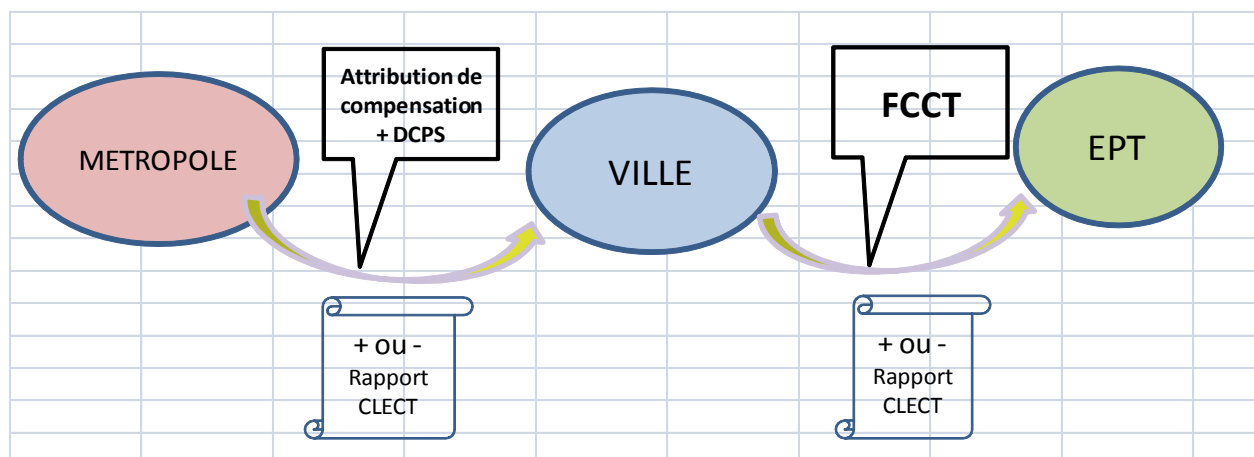
Bien qu'intervenues au 1^{er} janvier 2018, l'année 2019 verra la pleine concrétisation des transferts/rétrocessions, notamment en matière d'habitat avec le transfert effectif de ce domaine de compétence à l'échelle du Territoire – seules les deux communes de l'ex-CACM étaient concernées en 2018.

Les premiers transferts de compétences à la Métropole trouveront eux aussi à se concrétiser en 2019, en application de la loi Notre, de la définition de l'intérêt métropolitain intervenu en Conseil métropolitain du 8 décembre 2017 et du rapport de la CLECT métropolitaine du 3 octobre dernier ; rapport approuvé par le Conseil municipal du 29 novembre 2018.

La traduction budgétaire 2019 de ces évolutions institutionnelles s'inscrit dans l'épure des flux consolidés en 2018 :

- Flux avec l'EPT Grand Paris Grand Est : le montant prévisionnel 2019 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) s'élève à 1,386 M€ ; montant stable par rapport à 2018 ;
- Flux avec la Métropole du Grand Paris : le montant de l'attribution de compensation versée à la Ville devrait s'établir à 2,8 M€, compte tenu de la valorisation du coût des compétences transférées à la Métropole (moins de 0,002 M€ au vu du rapport de la CLECT métropolitaine).

Flux financiers Métropole – Ville- EPT Grand Paris Grand Est



2) Les points saillants du budget 2018¹

Le budget 2018 de la Ville s'élève à 77,21 M€, dont 53,93 M€ au titre de la section de fonctionnement.

L'année 2018 se caractérise, pour une 3^{ème} année consécutive, par l'absence de recours à l'emprunt. L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2018, à 21,08 M€ contre 24,02 M€ en début d'année.

Les efforts de gestion entrepris permettent de dégager un autofinancement de près de 5 M€ (épargne brute) qui, avec une démarche proactive de recherche de financements extérieurs, concourt à maintenir un niveau d'investissement soutenu (14 M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget 2018).

La maîtrise des dépenses de gestion depuis plusieurs années participe de cette démarche. Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 48,89 M€ (48,71 M€ exprimés en comptabilité générale)². Certes prépondérantes (51%), les dépenses de personnel restent maîtrisées, en témoigne les valeurs 2017 consolidées : 781€ par habitant contre 906€ pour la strate de référence à l'échelle du département³.

¹ Budget primitif + Budget supplémentaire + Décision modificative n°1.

² La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 dispose de la nécessité de préciser « l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ». Les atténuations de charges imputées en recettes (chapitre 013) doivent être pris en compte.

³ Document de valorisation financière et fiscale 2017, Trésorerie municipale du Raincy.

3) Les grandes orientations du projet de budget 2019

La construction budgétaire 2019 s'inscrit dans l'épure des exercices précédents, animée par le double objectif, affirmé depuis le début de la mandature, de :

- optimiser le service rendu à la population, tout en limitant l'effort demandé aux contribuables en matière d'impôts locaux et plus largement, aux administrés avec l'introduction au 1^{er} janvier 2019, d'une réforme tarifaire avec des tarifs plus bas et plus équitables ;
- conduire une politique d'investissement ambitieuse pour un développement structurant de la Ville, avec :
 - o Le souci de préparer l'avenir et notamment la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national de requalification des copropriétés dégradées du Bas Clichy. L'année 2019 verra la montée en charge d'un des projets d'équipements publics emblématiques associés à la démarche : la construction d'un nouveau conservatoire ;
 - o L'exigence de valoriser le patrimoine communal et de réaliser les projets attendus à plus court terme, comme le déploiement de la vidéo protection en 2019 avec la pose de 35 caméras.

Le projet de budget 2019 porte des objectifs de politique publique ambitieux, avec le souci de poursuivre les efforts de gestion, à l'image des points de synthèse suivants :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement : ces dépenses s'établissent pour 2019, à 49,25 M€⁴, soit une augmentation de 1,11% par rapport à celles de 2018. L'évolution des dépenses s'établit en réalité à - 0,4 % à périmètre constant – après neutralisation de l'augmentation de la participation versée dans le cadre de la DSP restauration collective (0,740 M€). Cette augmentation est le corollaire à la prise en charge par la Ville, de la facturation de ce service de restauration (0,740 M€).
- Le niveau prévisionnel d'épargne brute et nette : les prévisions 2019 portent à ce stade le niveau d'épargne brute à 4,5 M€, en quasi-stabilité par rapport au budget primitif 2018 (4,3 M€). Un prélèvement de 2,4 M€ peut être opérée depuis la section de fonctionnement pour financer une partie des investissements. Considérant le remboursement en capital de la dette, l'épargne nette dégagée s'élève à 1,6 M€ (1,36 M€ au budget primitif 2018).
- Le niveau d'endettement prévisionnel 2019 : le projet de budget 2019 table, au stade du budget primitif, sur l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 9,27 M€. Toutefois, comme l'an passé, l'objectif est d'affecter prioritairement l'excédent 2018 au financement de la section d'investissement. Les estimations opérées permettent de prévoir l'annulation de cette prévision d'emprunt afin de continuer d'améliorer les ratios d'endettement de la Ville (voir page 13).

⁴ en comptabilité générale de la section de fonctionnement (avec prise en compte des atténuations de charges, chapitre 013 en recettes).

Section de fonctionnement

Les recettes

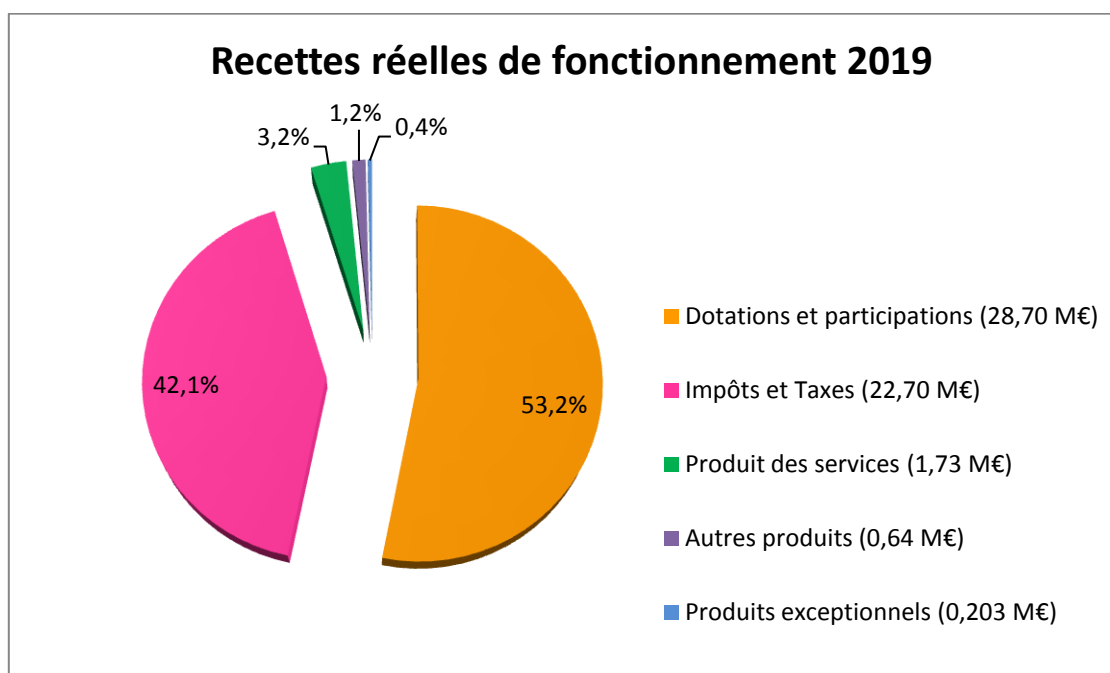
Le projet de budget 2019 table sur une prévision de recettes à hauteur de 54,63 M€, dont 53,97 de recettes réelles en augmentation de 1,32 % par rapport au budget 2018. A périmètre constant, la prévision d'évolution de ces recettes est au global, stable.

La stabilisation du produit de la fiscalité locale est posée et avec, la parti pris d'une compensation de l'évolution des bases par une diminution équivalente des taux d'imposition. La diminution du FPIC en 2019 impacte cependant à la baisse le poste des « impôts et taxes ».

Le poste des « dotations et participations » augmente de 0,6 M€ grâce à la dynamique de la DSU (+0,981 M€), malgré la fin du fond d'amorçage versé par l'Etat (0,417 M€ en 2018) avec la réforme des rythmes scolaires.

Avec, en 2019, la prise en gestion directe par la Ville de la facturation de la restauration collective, le poste lié aux produits des services augmente au global. A périmètre constant, les prévisions de recettes diminuent en réalité de 0,3 M€ avec l'introduction de la réforme tarifaire.

Cette projection d'enveloppe en recettes se décompose comme suit :

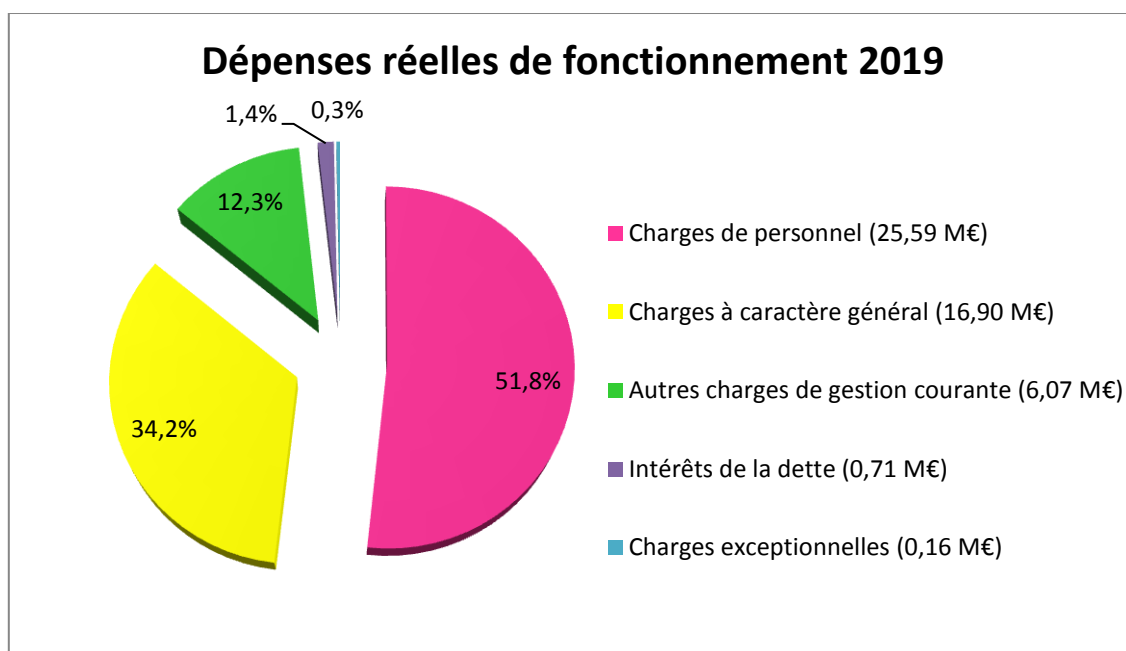


Les dépenses

Les prévisions de dépenses pour 2019 s'élèvent à 52,23 M€, dont 49,43 M€ au titre des dépenses réelles, en progression de 1,11% par rapport au budget 2018.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement						
en M€	Budget 2018	2019 (prévision)	2019/Budget 2018 (en %)	2019/Budget 2018 (en M€)	Commentaires	
Dépenses réelles de fonctionnement, dont :	48,89	49,43	1,11	0,54		
Charges de personnel	24,99	25,59	2,40	0,60		
Charges à caractère général	16,24	16,9	4,06	0,66	dont + 0,74 M€ / Participation DSP restauration	
Autres charges de gestion courante	6,08	6,07	-0,16	-0,01		
Intérêts de la dette	0,81	0,71	-12,35	-0,10	Avec les intérêts courus non échus (ICNE)	
Charges exceptionnelles	0,25	0,16	-35,74	-0,09		
Dépenses imprévues	0,52	0	-100,00	-0,52		

A périmètre constant, le niveau des dépenses réelles 2019 s'inscrit en diminution de 0,4% par rapport à l'an dernier.



Compte tenu du volume de recettes précédemment évoqué, un montant d'épargne est dégagé à hauteur de 2,40 M€, destiné à financer une partie des dépenses d'investissement.

Principal poste de dépenses, les charges de personnel augmentent de 2,4% par rapport à 2018. Elles restent cependant contenues, représentant moins de 52% des dépenses réelles de fonctionnement, contre une moyenne 2016 de 60,5% à l'échelle de la strate de référence⁵.

Cette progression de 0,6 M€ s'explique notamment par l'impact, en année pleine, des nouveaux postes permanents créés en 2018, pour l'essentiel en lien avec la mise en place de la police municipale.

Parmi les éléments intégrés dans la prévision 2019, il est à noter :

⁵ Source : « Les collectivités territoriales en chiffres 2018 », Direction générales des collectivités locales.

- la variabilité de la masse salariale (vacance de postes..),
- l'impact des nouveaux rythmes scolaires, et notamment la prise en compte des ateliers du soir en année pleine,
- le transfert de personnel à l'EPT depuis le 1^{er} juillet 2018 avec le transfert des compétences aménagement, renouvellement urbain et habitat privé (3 ETP),
- la création de 5 postes permanents appréhendée comme prioritaires au regard des objectifs sectoriels visés et de la montée en charge de l'activité.

Facteurs d'évolution de la masse salariale : augmentation en € / Budget 2018

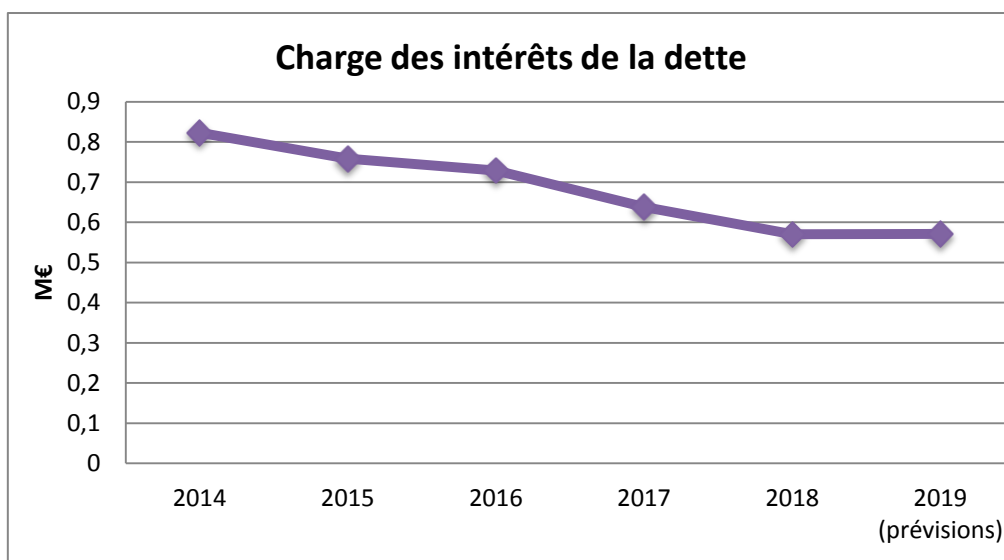
Déroulement de carrière (GVT +1,5%)	201 536,00 €
Recrutements 2018 / impact 2019	489 935,00 €
Variabilité de la masse salariale	-459 652,00 €
PPCR 2019	57 710,00 €
RIFSEEP	42 643,00 €
Vacations enfance/jeunesse (supplémentaires)	64 441,00 €
Indemnités départs volontaires	-23 963,00 €
Jours CET 2018/2019	-15 915,00 €
Vacations élections	20 158,00 €
Primes instal. et aug tx Pôle emploi	-18 679,00 €
Transfert EPT	-84 283,00 €
Ateliers du soir (rémunération enseignants)	195 448,00 €
Recrutements prioritaires / créations de postes 2019	137 297,00 €

Les charges à caractère général augmentent d'environ 0,7 M€, soit + 4,06% par rapport au budget 2018. Cette progression s'explique par la prise en charge au 1^{er} janvier 2019, de la facturation par la Ville du service de restauration collective, objet d'une délégation de service public gérée en coopération avec la Ville de Montfermeil. Cette facturation était jusqu'à présent assurée par le délégataire qui percevait dès lors une redevance des deux Villes, « nette » des encaissements perçus directement auprès des usagers. Avec ce nouveau mode de facturation, l'inscription liée à la redevance versée par la Ville est majorée de l'estimation des encaissements 2018 perçus par le prestataire (+ 0,740 M€), pour correspondre au coût « brut » de la prestation assurée par Scolarest.

A périmètre constant, ces charges diminuent au global de 0,4% par rapport à 2018.

Les autres charges de gestion courante, s'élèvent à 6,071 M€, en stabilité globale par rapport au budget 2018 (6,078 M€).

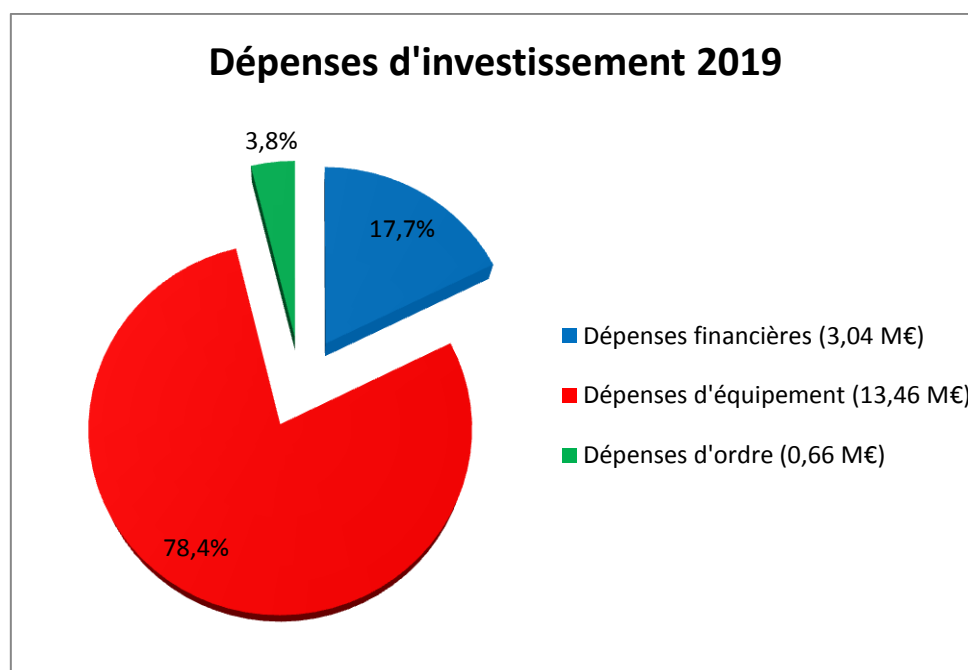
Les dépenses liées au remboursement des intérêts de la dette contractée sont stables par rapport à 2018.



Section d'investissement

Les dépenses

Les dépenses d'investissement envisagées sur 2019 s'élèvent à 17,16 M€, selon la décomposition suivantes :



L'inscription pour le remboursement en capital de la dette s'élève à 2,95 M€, stable par rapport à l'an passé.

Les dépenses d'équipement projetées sur 2019 s'élèvent à 13,46 M€, dont :

- 4,11 M€ de réinscriptions d'enveloppes 2018 : il est question d'opérations prévues l'an dernier mais qui n'ont jusqu'ici pu connaître de concrétisation opérationnelle. Faute d'engagement juridique, le report des crédits correspondants n'est pas opéré. L'autofinancement de ces opérations obtenu l'an dernier demeurera en 2019 avec l'affectation de l'excédent 2018 :

LIBELLE	Projet budget 2019
REINSCRIPTIONS	
ACQUISITION HOTEL FORMULE 1	1 923 700 €
PROJET HABITAT ADAPTE	1 131 000 €
DEPLOIEMENT VIDEOPROTECTION (SOLDE PHASE 2018)	108 464 €
TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX (étude ADAP)	237 000 €
CREATION OSSUAIRE (CIMETIERE DES PRES)	50 000 €
REFECTION PORTES ORANGERIE	30 000 €
TRAVAUX TRIBUNES BARBUSSE (passivation fers, raval, sécurité incendie...)	450 000 €
RESTRUCTURATION J. CURIE MATERNELLE (POURSUITE ETUDES 2018)	80 000 €
FOSSÉ MAUSSOIN (Etude faisabilité voirie)	100 000 €
TOTAL REINSCRIPTIONS	4 110 164 €

- 4 M€ de « coups partis » : correspondant aux opérations couverts par un engagement juridique de la Ville. Cette typologie d'inscriptions augmente d'1,6 M€ par rapport à l'an dernier avec la montée en charge des projets d'équipements publics liés à l'ORCOD, dont le nouveau conservatoire (études pré-opérationnelles) et la restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier (études de programmation et concours) :

LIBELLE	Projet budget 2019
COUPS PARTIS	
CONCESSION D'AMGT AVENANT ZAC Cœur de Ville	250 000 €
P 3 CHAUFFAGE	95 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE DIVERS BÂTIMENTS, dont :	280 000 €
<i>MOE opération rénovation thermique Jaurès Maternelle (2020)</i>	
TRAVAUX DE SECURISATION DES GROUPES SCOLAIRES (PPMS)	150 000 €
DEPLOIEMENT VIDEOPROTECTION (PHASE 2019)	976 960 €
EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	
CONSERVATOIRE	1 585 000 €
RESTRUCTURATION GS PVC	550 000 €
J. CURIE MATERNELLE : DEMOLITION PREFABRIQUES	110 000 €
TOTAL EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	2 245 000 €
TOTAL COUPS PARTIS	3 996 960 €

- 4,85 M€ d'opérations d'équipement « nouvelles », dans la poursuite des objectifs fixés parmi lesquels la rénovation thermique des écoles ou l'amélioration du cadre de vie des Clichois notamment par le traitement des espaces publics. Des projets nouveaux seront lancés comme le déploiement du numérique dans les écoles de la Ville :

LIBELLE	Projet budget 2019
URBANISME ET HABITAT DURABLE	
dont :	
TRAVAUX D'OFFICE (dépense équilibrée en recettes)	0,10
TOTAL URBANISME ET HABITAT DURABLE	0,32
ESPACES PUBLICS	
VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE, MOBILIER URBAIN, PROPLETE, ESPACES VERTS	
TOTAL ESPACES PUBLICS	1,52
TRAVAUX ECOLES	1,31
TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS	0,19
TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,22
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0,26
MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS	0,21
INFORMATISATION DES ECOLES	0,21
AUTRES MATERIELS/ MOBILIER / VEHICULES	0,61

A ces sommes s'ajoute une enveloppe de 0,5 M€ pour les avances forfaitaires dans le cadre des marchés de travaux.

Les recettes

La projection 2019 est assise sur un montant de ressources propres à hauteur de 6,80 M€, décomposé comme suit :

- Epargne dégagée de la section de fonctionnement : 2,4 M€,
- Dotation aux amortissements : 2,8 M€,
- FCTVA : 1,5 M€,
- Taxes locales d'équipement et d'aménagement : 0,1 M€.

Ce volume de recettes couvre largement le remboursement en capital de la dette (2,95 M€), conformément à la réglementation.

Outre ces recettes propres, est prévue une inscription de 0,177 M€ liée à la subvention obtenue pour le déploiement de la vidéo protection (Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2018).

Par ailleurs, une enveloppe 0,5 M€ est inscrite pour le remboursement des avances sur les marchés de travaux, de même que 0,1 M€ au titre des travaux d'office.

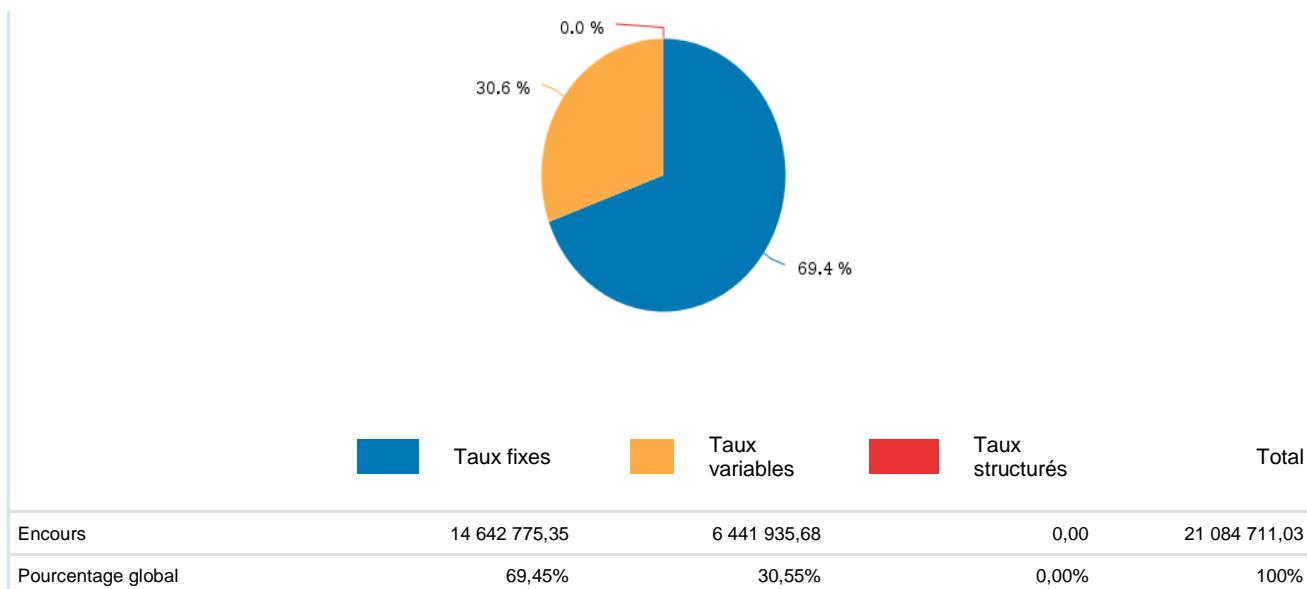
Compte tenu de ce qui précède et du montant de dépenses escompté sur la section d'investissement, une prévision d'emprunt à hauteur de 9,27 M€ est intégré au projet de budget 2019.

L'excédent 2018 sera prioritairement affecté au financement des dépenses d'équipement qui, au vu des prévisions, permettra de supprimer cette inscription d'emprunt au budget supplémentaire.

La posture politique adoptée reste similaire à celles des précédentes années : préserver la capacité d'investir de la Ville compte tenu des échéances futures, déterminantes pour son développement (« programme ORCOD »).

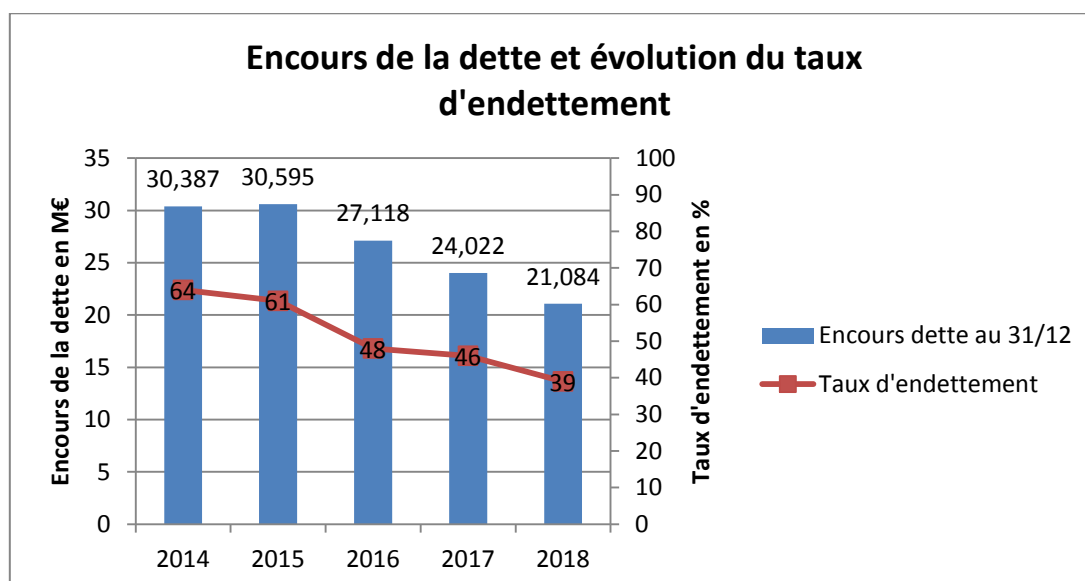
4) Encours et structure de la dette

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 21,084 M€, contre 24,022 M€ au 1^{er} janvier 2018.



L'encours est majoritairement assis sur des taux fixes et ressort intégralement classé A1 au regard de la Charte Gissler (niveau le moins risqué).

L'absence de recours à l'emprunt depuis 3 ans induit mécaniquement une baisse de l'encours de la dette. La Ville s'est désendettée de 9,5 M€ en 3 ans.



Le taux d'endettement⁶ sur la période s'améliore s'établissant à 39% en 2018 (prévision), contre une moyenne 2016 de 77,9% pour les communes de strate similaire⁷.

Sa capacité de désendettement est de 5 années : le remboursement de la dette pourrait s'opérer en 5 ans par une mobilisation de l'épargne brute à cet effet. Le plafond national de référence⁸ est compris entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'objectif poursuivi par la Ville en 2019 est une nouvelle fois de tendre vers l'autofinancement de ses investissements. En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de dette s'établirait à 18,088 M€ en fin d'année.

5) Eléments de prospective

Les éléments de programmation des investissements (cf. annexe 1) témoignent de la montée progressive attendue des dépenses d'équipement, en particulier à partir de l'exercice 2020 avec le début des travaux de construction du nouveau conservatoire.

Malgré les subventions attendues sur les projets liés à l'ORCOD, ce programme impacte le niveau de dépenses de la Ville avec un recours à l'emprunt vraisemblablement nécessaire en 2020.

Afin de préserver les ratios financiers de la Ville, la posture évoquée plus haut est d'œuvrer à ne pas actionner ce levier de financement dès 2019, d'autant qu'un des emprunts en cours prendra fin courant 2020 avec une diminution à isopérimètre, du capital à rembourser de 0,2 M€ en 2020 (0,4 M€ en année pleine).

La finalisation des dossiers de subventionnement auprès des partenaires extérieurs, tant en volume qu'en termes calendaires, permettra d'affiner les prévisions s'agissant du besoin de financement à venir.

Le recours à l'emprunt nouveau à partir de 2020 impactera mécaniquement les équilibres de la section de fonctionnement, avec l'augmentation des frais financiers induits.

Les projections travaillées identifient en effet une dégradation de l'épargne brute à partir de 2020. Son niveau, estimé autour de 4 M€, résiste cependant avec la visée de maintenir les efforts de gestion en dépenses : hypothèse d'une évolution annuelle de 2% des charges de personnel et des dépenses à caractère général.

Ce parti pris de poursuivre les efforts de gestion est une préoccupation d'autant plus forte pour la Collectivité compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le volume des recettes de fonctionnement, dépendant pour une large part des mécanismes de péréquation. Les prévisions tablent pour les prochaines années, sur une stabilité de la dotation forfaitaire. Une poursuite de la progression de la DSU est anticipée à partir de 2020, dans des proportions cependant moindres que les années précédentes (+ 0,6 M€ / an).

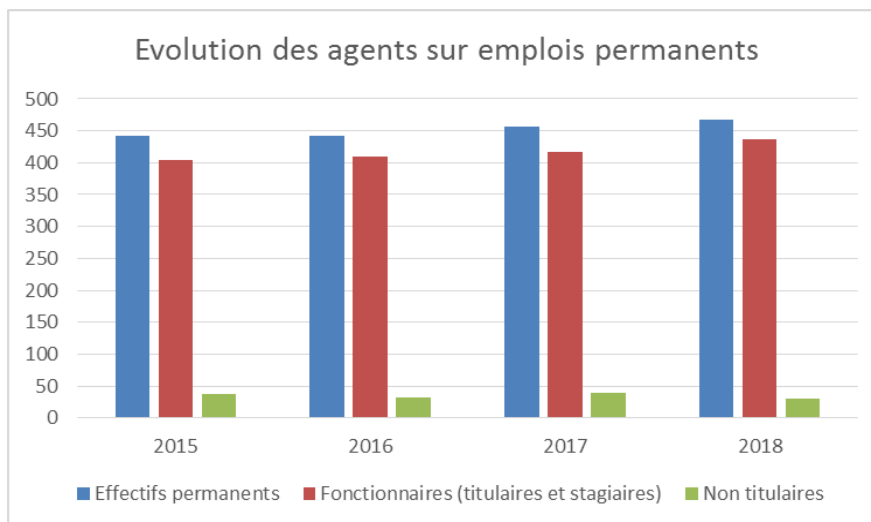
⁶ Dette / recettes réelles de fonctionnement.

⁷ Source : « Les collectivités territoriales en chiffres 2018 », Direction générales des collectivités locales.

⁸ Loi de programmation des finances publiques 2018 -2022.

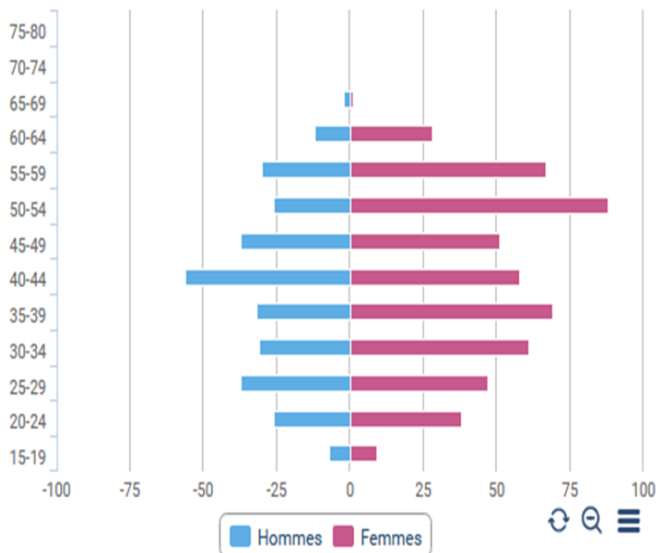
L'objectif de limiter l'effort demandé aux contribuables en matière de fiscalité locale est posé en termes de prospective. Plus qu'un maintien des taux d'imposition, la Ville entend continuer de neutraliser l'évolution des bases par une diminution des taux.

6) Structure et évolution des effectifs

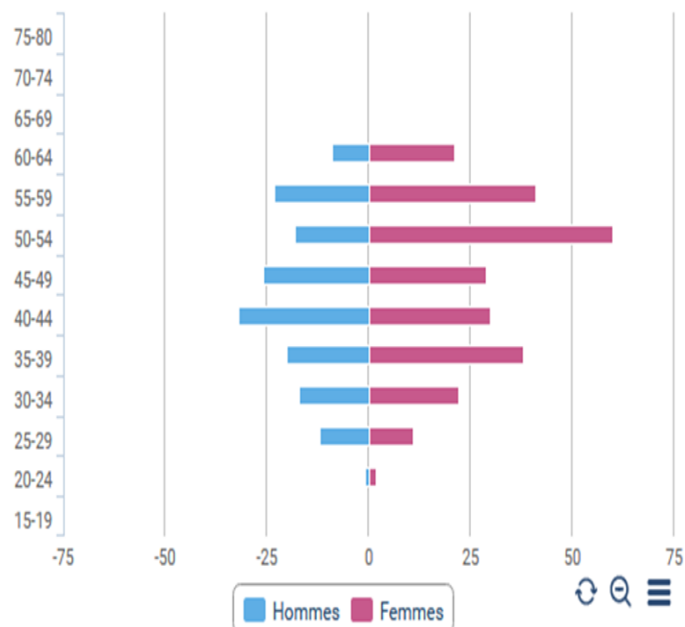


Au 31 décembre 2018, la ville comptait 1025 agents en position d'activité dont 468 agents sur un emploi permanent (437 fonctionnaires, 31 contractuels) et 557 agents dont la forte majorité est en activité horaire et accessoire dans le secteur des politiques éducatives, ou en contrat renfort limité dans le temps pour renforcer les équipes face aux absences.

Effectif Global




Effectif titulaire



- Ratio par catégorie sur l'année 2018 et variation par rapport à l'année précédente

	catégorie A	catégorie B	catégorie C	Titulaires-Stagiaires
Répartition	10,45 %	10,05 %	79,49 %	56,41 %
Variation	15,38 %	-6,05 %	0,09 %	0,14 %

- Poids du régime indemnitaire

Poids du régime indemnitaire (brut)	Novembre	Moyenne 12 derniers mois 
Titulaires ou stagiaires	33,73 %	21,41 %
Evolution N-1	29 022 € / 7,55 %	410 879 € / 19,96 %
Contractuels indiciaires	33,96 %	22,31 %
Evolution N-1	29 382 € / 40,32 %	124 464 € / 27,27 %

- Le temps de travail

Pour rappel, le temps de travail annuel des agents est relatif à leurs fonctions :

- 1600 heures (soit 38h par semaine) pour les agents des groupes fonctions de A1 à A4.
- 1570 heures (soit 36h30 par semaine) pour les agents des groupes fonctions de B1 à B3.
- 1570 heures ou 1540 heures (soit 35 h par semaine) si sujétions particulières (soit 35h) pour les agents de groupe fonctions de C1 à C4.

Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail par rapport à 2018.